



Avis révisé d'audience par écrit

Le 17 février 2025

Réf. 2025-H-101
Révision 1

La CCSN tiendra une audience par écrit sur la demande d'Ontario Power Generation visant à modifier son permis d'exploitation de l'installation de gestion des déchets de Pickering

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique fondée sur des mémoires au printemps 2025. L'audience vise à examiner la demande présentée par Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vue de modifier son permis d'exploitation d'une installation de déchets de catégorie IB pour l'installation de gestion des déchets de Pickering (IGDP). L'IGDP se trouve au [complexe nucléaire de Pickering](#), à Pickering (Ontario), sur le territoire traditionnel qui comprend les terres et les eaux des Michi Saagiig Anishinaabeg et qui est couvert par le Traité Gunshot (1877-1888), les Traités Williams (1923) et l'Accord de règlement des Traités Williams (2018). **Le présent avis révisé d'audience par écrit vise à annoncer la modification de certaines dates. Les mémoires du personnel de la CCSN et d'OPG seront maintenant disponibles sur le site Web de la CCSN après le 7 mars 2025, et la date limite pour la présentation des demandes d'intervention a été reportée au 6 mai 2025.**

OPG détient actuellement un permis d'exploitation d'une installation de déchets de catégorie IB visant l'IGDP et a présenté une demande de modification de son permis en vue d'autoriser la construction et l'exploitation d'une nouvelle structure appelée « structure de stockage des composants de Pickering (SSCP) ». La SSCP servirait à l'entreposage des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité générés lors des futures activités de déclassement et de réfection proposées à la centrale nucléaire de Pickering.

La [demande d'OPG](#) (en anglais) est disponible sur le site Web de la CCSN, à cnscccsn.gc.ca, ou sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN seront disponibles sur le site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Greffe de la Commission après le **7 mars 2025**.

Une formation de la Commission examinera les mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN, ainsi que les interventions écrites du public. Par la suite, la Commission délibérera et rendra une décision sur la demande d'OPG. Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera affiché sur le site Web de la CCSN, à cnscccsn.gc.ca, et fourni sur demande. La Commission devrait rendre sa décision au printemps 2025.

Aide financière aux participants

Avant l'audience par écrit, la CCSN a offert dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#) une aide financière d'au plus **75 000 \$** pour aider les Nations et communautés autochtones, les membres du public et les parties intéressées à examiner la demande d'OPG et les documents connexes, ainsi qu'à participer au processus d'audience en fournissant à la Commission des interventions écrites propres à la question à l'étude. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli à la CCSN était le 15 novembre 2024. La CCSN a [approuvé](#) le remboursement d'un montant maximal de **51 920 \$** réparti entre 3 demandeurs.

Interventions

Conformément à l'article 19 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), les personnes qui ont un intérêt ou de l'expertise concernant la question à l'étude, ou qui possèdent des renseignements pouvant faciliter la prise d'une décision par la Commission, sont invitées à commenter par écrit la demande d'OPG. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission au plus tard le **6 mai 2025** au moyen du [formulaire de demande en ligne](#) ou d'un courriel adressé au Greffe à interventions@cnsccsn.gc.ca, ou encore en utilisant les coordonnées ci-dessous. **La demande d'intervention doit comprendre ce qui suit :**

- un mémoire énonçant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du demandeur

Tous les mémoires pourront être téléchargés à partir du site Web de la CCSN à cnsccsn.gc.ca ou fournis sur demande par le Greffe de la Commission. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour associer le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez en assurer la confidentialité.

Pour obtenir plus de renseignements sur le processus d'audiences publiques de la Commission, ou sur le titulaire de permis ou l'installation visés par l'audience, ou encore pour demander des documents, veuillez communiquer avec :

Agent du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Téléphone : 343-542-8587 ou 1-800-668-5284

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

Site Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour toute demande d'information au demandeur, veuillez communiquer avec :

Directrice, Stratégie des affaires réglementaires

Ontario Power Generation

889 Brock Rd

Pickering (Ontario) L1W 3J2

Courriel : kristina.bramma@opg.com

Site Web : www.opg.com (en anglais)